

Miroir, miroir,  
que vais-je devenir  
une fois recyclée ?



Le verre est recyclable  
à l'infini !



[www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr)

Tél. 02 31 304 304

**Syvedac**

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination  
des Déchets de l'Agglomération Caennaise



**Caenlamer**  
NORMANDIE  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# MÉMO TRI VERRE

LE VERRE EST RECYCLABLE À L'INFINI ET S'OFFRE AINSI PLUSIEURS VIES !



Acceptés en points de collecte



Bouteilles, pots, bocaux, flacons en verre.  
Il n'est pas nécessaire de laver les emballages.



Interdits en points de collecte



Lampes, vaisselle, verre culinaire :  
à jeter avec les ordures ménagères.  
Miroirs, vitrage : à déposer en déchèterie.

Trier le verre permet d'économiser des ressources naturelles  
et réduit le volume des ordures ménagères !

Grâce à  
mon geste  
de tri

les emballages  
en verre  
ainsi recyclés  
redeviennent  
des emballages  
en verre !

Le verrier fond  
le calcin et les  
matières premières  
puis souffle le verre  
pour créer des pots,  
bocaux et bouteilles.



1

Je trie mes emballages  
en verre dans une borne  
d'apport volontaire.



2

Les emballages  
en verre sont  
collectés puis  
acheminés...



3

... vers le centre  
de tri qui  
débarasse  
le verre de ses  
impuretés pour  
créer du calcin.



5

DÉJÀ 27 KG  
PAR HABITANT  
ET PAR AN  
TRIÉS ET  
RECYCLÉS !



4